

PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**
Service Pilotage et Stratégie du Développement Durable
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Le Préfet de la Région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Une enquête publique, au titre du Code Minier, portant sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) de la société AUPLATA SA, afin de poursuivre et d'étendre son activité d'extraction du minerai primaire sur les 4 secteurs Virgile Central, Virgile Sud, Ovide et Kerouani et la mise en œuvre de retraitement par cyanuration, dans une usine modulaire de traitement de minerai aurifère (UTMA), des rejets gravitaires issus de l'installation de broyage et de concentration gravimétrique, sur la concession minière « Dieu Merci » n° 04/80, est ouverte **du 20 octobre 2016 au 21 novembre 2016 inclus** sur le territoire de la commune de Saint-Élie et à la mairie annexe sise à Cayenne.

Le demandeur est M. Didier TAMAGNO, directeur général de la société AUPLATA S.A. dont le siège social se situe Immeuble SIMEG, Zone Industrielle Dégrad des Cannes – 97354 Rémire-Montjoly. Coordonnées : 0594 295 440 – fax : 0594 298 500 – mail : didier.tamagno@auplata.fr

Le service instructeur est le service risques, énergie, mines et déchets (SREMD) de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), unité mines et carrières (UMC). Le dossier est suivi par M. Thierry Trouillot : 0594 297 540 courriel : thierry.trouillot@developpement-durable.gouv.fr

M. Claude Henri BERNA est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Cayenne et M. Stéphane CUC est désigné en tant que suppléant.

Les pièces du dossier seront disponibles à la mairie du bourg de Saint-Élie – CS 36026 - 97312 Saint Elie et à la mairie annexe de Saint-Élie située rue du Docteur Gippet – BP 9026 – ou CS 36026 - 97300 Cayenne- fax : 0594 351 041 - courriel : mairie.stelie@orange.fr – téléphone Bourg : 0594 339 008 – annexe à Cayenne : 0594 281 046 - pendant toute la durée de l'enquête pour être communiquées aux personnes qui voudront en prendre connaissance tous les jours aux heures d'ouverture des services à l'exclusion des samedis des dimanches et jours fériés, à savoir :

Mairie bourg de Saint-Élie : du lundi au vendredi de 8 heures à 13 heures

Mairie annexe de Saint-Élie rue du Docteur Gippet à Cayenne : du lundi au vendredi de 8 heures à 13 heures et jeudi après midi de 15 heures à 17 heures.

Le commissaire enquêteur recevra le public de 9 heures à 12 heures les jours suivants :

Bourg de SAINT ELIE : Mercredi 26 octobre 2016 - Mercredi 9 novembre 2016

Mairie annexe de Saint-Élie à Cayenne : Jeudi 20 octobre 2016 - Jeudi 3 novembre 2016 - Lundi 21 novembre 2016.

Un registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Élie et à la mairie annexe sera tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet dans les mêmes conditions. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur aux deux adresses indiquées ou sur son courriel : chberna973@gmail.com

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et l'étude d'impact relative à ce dossier sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (l'État- enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL – www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques).

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles pendant un an, à la mairie de Saint-Élie et à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) - unité procédures et réglementation - où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux.

La chef du service
Pilotage Stratégie du Développement Durable



Isabelle GERGON